



DECLARATION LIMINAIRE CDAS DU 13 AVRIL 2012

Monsieur Le Président,

La CGT constate que les suppressions d'emplois, plus de 25 000 au niveau national dans nos ministères depuis 10 ans, et le gel des salaires depuis deux ans, compromettent non seulement les conditions de vie au travail des agents, mais également leur vie personnelle et leur bien être au quotidien.

Ceci est particulièrement ressenti par les agents en première affectation, toutes catégories confondues et les familles mono parentales de plus en plus nombreuses au sein de nos ministères (près de 10 %).

Dans un tel contexte, l'action sociale devrait apporter aux agents un nouveau souffle et leur permettre ainsi qu'à leurs familles un mieux vivre dans tous les domaines d'intervention.

S'agissant justement de l'action sociale, la mobilisation des agents a contraint les ministres à recevoir les Fédérations le 4 juillet 2011 et à revenir sur les prévisions de budget 2012 en rétablissant les 5 millions d'euros de crédits alloués aux politiques d'action sociale dont la suppression avait été initialement envisagée.

Cependant, le budget dévolu à l'action sociale n'est pas à la hauteur ni des ambitions affichées des ministres ni des attentes de la CGT. Pourquoi ?

- Parce que la réserve de précautions a été portée de 5 % à 6 %, ce qui représente près de 9 millions d'euros confisqués aux agents ;
- Parce que se rajoute les prévisions de gel « Etat exemplaire » et « insertion handicapés » soit près de 300 000 € dont on ne sait pas très bien à quoi cela correspond ?
- Parce que le coût des détachements des personnels des associations socio culturelles est près en charge par le budget de l'action sociale, sans aucun abondement ;
- Parce que le financement des nouvelles prestations (prêts études, prêts sinistres) se fera au détriment des prestations déjà existantes ;
- Parce que les moyens en personnels sont diminués de 15 emplois temps pleins.

Contrairement aux affirmations de l'administration , les budgets de l'action sociale ne sont pas maintenus.

D'autre part, la CGT pensait que le projet de remise en cause des missions des délégations départementales avait été abandonné. Nous avons réagi contre, tant au niveau national que départemental. Or aujourd'hui, nous avons des craintes de voir revenir, insidieusement, un tel projet. Nous souhaiterions avoir des informations à ce sujet

Concernant le CDAS de ce jour, la CGT souhaite avoir des informations sur le déménagement de la délégation au centre des finances publiques rue des Moreaux à Auxerre.

Concernant le médecin de prévention, la CGT regrette, une fois de plus son absence et la non transmission de son compte rendu d'activité.

Nous souhaitons connaître s'il envisage de partir à la retraite prochainement et si vous avez réfléchi à son remplacement.

La restauration collective de qualité et de proximité demeure une priorité pour la CGT. Toutefois quand ce n'est pas possible nous réitérons notre exigence d'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant ainsi que de la part patronale.

Au sujet des suppléants, quid de leur remboursement de frais ?

Le règlement intérieur prévoit 3 CDAS par an. Pouvez vous nous préciser à quelle période vous pensez les convoquer ?

Les représentants CGT du CDAS 89